Deux nouvelles cités-secours

30 août 2017
Print

Jean Rodhain, « Deux nouvelles cités-secours : une caractéristique commune : elles sont au service "des plus pauvres" », *Documents-Secours,* n° 19, octobre 1967, np.

Deux nouvelles cités-secours

Une caractéristique commune elles sont au service « des plus pauvres »

Le vendredi 15 septembre, fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, sans bruit, le Secours Catholique annonçait deux nouvelles Cités-Secours.

La première est au service des handicapés. L'expérience réalisée par le Secours Catholique à Aubervilliers avec des handicapés mentaux ayant réussi, nous allons la transposer en milieu rural. D'où la création dans la campagne sarthoise d'un Centre d'entraide professionnelle pour handicapés de milieu rural. Un geste généreux a procuré gracieusement[1] au Secours Catholique un domaine de 97 hectares. Il faudra un important aménagement. Mais le premier chef de centre s'y est installé le vendredi 15 septembre.

Ce même jour, S. Exc. Mgr Mazerat bénissait une deuxième Cité. Au cœur de l'Anjou, dans un parc boisé de 25 hectares, le Secours Catholique avait terminé la veille au soir l'aménagement d'une maison de trente-cinq chambres pour les prêtres « en difficulté » en provenance de tous les diocèses de France.

Vous vous souvenez, en effet, que « Messages » avait exposé ce douloureux problème dans son numéro d'avril 1966. Les dons des lecteurs et les apports du Conseil d'administration avaient permis d'abord d'apporter une aide substantielle pour une première maison entreprise par le Conseil permanent de l'Épiscopat. Un encouragement précis de Sa Sainteté Paul VI a conduit le Conseil d'administration du Secours Catholique à réaliser une seconde fondation[2] avec le concours des Pères du Paraclet.

Un détail marque cette fondation : dans la carrière voisine de Saint-Macaire gisait, abandonné, un bloc de granit de trois tonnes « inutilisable ».

L'équipe de cette Cité a été séduite par ce bloc « abandonné ». Elle a réussi à le transporter, et l'introduire jusque dans la cave transformée en chapelle.

Ainsi, cette pierre rejetée par les hommes est devenue la pierre d'autel de la chapelle de cette Maison. Elle illustrera sa devise : « Le prêtre, qui se croit rejeté des hommes ne l'est jamais de Dieu. »

Quand on regarde les photographies de ces deux Cités-Secours, elles paraissent bien dissemblables. La première - qui est un don – est une merveille d'architecture : château du XV° siècle, classé monument historique. La seconde - qui est un achat - n'est qu'un bâtiment fonctionnel sans caractère.

Mais il y a un point commun à ces deux demeures si dissemblables :

l'une et l'autre de ces maisons seront remplies avec « les plus pauvres », avec ceux que les maisons existantes ne voulaient plus accepter.

- C'est bon signe.

- C'est la bonne voie.

- C'est la suite rigoureuse de l'enquête sur les pauvres.

- C'est la traduction, en actes, de tous les articles et conférences sur les pauvres.

- C'est, sur le plan national, le début des réalisations procurées grâce aux 800 000 adhérents de vos délégations.

Ce qui n'empêche pas de voir se préparer de plus en plus vos réalisations locales.

Au contraire.

Bon travail !

Mgr jean RODHAIN

---

[1] Par arrêté du 5 juillet 1967, la Préfecture a autorisé le Secours Catholique à recevoir ce don.

[2] Maison du Paraclet, à la Jubaudière, entre Chemillé et Cholet (M.-et-L.). - Tél. : 63-80-86.

URL source:https://www.fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1967/deux-nouvelles-cites-secours